

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Sarah MICHON a donné pouvoir à Jean-Pierre CITEAU, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Sophie CHATELIER et Martial CAILLAUD,

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Charles-Bernard DRUGEON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24042023_03 : Passeports pour l'Accession 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune peut mettre en place une aide forfaitaire appelée « Passeport pour l'accession » pour aider à accéder à la propriété sur la commune, sous les conditions suivantes :

- Etre primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les deux dernières années de sa résidence principale)
- Répondre aux plafonds de ressources PTZ,
- De construire un logement neuf en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le territoire communal.

L'ADILE instruira les demandes pour le compte de la commune.

Pour rappel en 2022, le Conseil municipal a approuvé par délibération n° D25042022-02 du 25 avril 2022, 5 passeports pour l'accession (1 500€ par dossier).

Monsieur le Maire propose de prévoir 5 Passeports accession, dans un premier temps, conformément au montant prévu au budget primitif 2023, étant précisé que ce nombre pourra être revu au besoin en cours d'année.

Monsieur Yvon BRIANCEAU demande un état des Passeports Accession depuis que la Commune a institué cette aide.

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD demande si la commune communique sur cette aide et propose d'en faire part au guichet unique de l'habitat pour en informer les personnes concernées.

Monsieur le Maire indique qu'en effet les futurs acquéreurs sont informés par le service urbanisme de la commune et que l'information sera aussi transmise au guichet unique de l'habitat de la Communauté de Communes.

Il est abordé la question des cuves d'eaux pluviales pouvant être mises à disposition des futurs acquéreurs par Messieurs Gérard JOURDAIN et Didier RETAILLEAU. Madame Nicole EDOUARD demande s'il est possible de proposer ces cuves à toutes les personnes privées. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de questions devant être débattues en commission pour proposition au Conseil Municipal ensuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de:

- Fixer le nombre de Passeports pour l'accession à 5,
- Dire que les crédits sont prévus au budget primitif.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 02/05/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

